

Laurent Gbagbo et les enjeux économiques en Côte d'Ivoire : « La monnaie des États de l'AES est déjà prête »

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 16 AVRIL 2024

1555

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Grève imminente des banques et établissements financiers

Les travailleurs réclament justice et

respect des droits syndicaux



Sénégal : Une députée critique les restrictions sur les passeports diplomatiques



Tchad : Le Général Mahamat Idriss Déby Itno lance sa campagne présidentielle

# Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

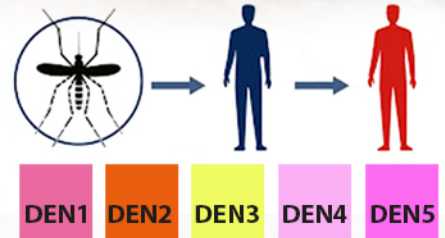


## CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



**5** sérotypes du virus de la dengue



## SYMPTÔMES

Temps d'incubation :  
4 à 10 jours après la piqûre



### DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

### DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

## TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible\*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



**ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)**

## BONS CONSEILS & PRÉVENTION



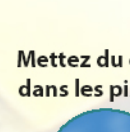
Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue\*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

\*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie



MALIKILÉ Sensibilisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL



P.17



P.23



P.28



## / Une /

Grève imminente des banques et établissements financiers :  
Les travailleurs réclament justice et respect des droits syndicaux

P.4

## / Breves /

Exercice antiterroriste des FACA en RCA : P.17  
Renforcement de la sécurité grâce à la coopération avec la Russie  
Laurent Gbagbo et les enjeux économiques en Côte d'Ivoire : « La monnaie des États de l'AES est déjà prête » P.18  
Interpellation annoncée du pm devant le CNT : Choguel sur une pente glissante P.19  
Mali : L'ONU exhorte le gouvernement à abroger "immédiatement" la suspension des activités des partis politiques P.20  
CANAM : Les Cadres formés sur le logiciel « XQUALIA » P.21

## / Actualité /

Mali : Ecobank offre un minibus à l'école des enfants déficients auditifs "Jigiya Kalanso" P.23  
Escroquerie : Un caporal de la DSSA, cerveau d'une bande de spéculateurs foncier P.25

## / Politique /

Rapports politiques tendus au Mali :  
Parlons Constitution !

P.28

## / Culture & Société /

Rentrée culturelle 2024-2025 du CCK à Ségou :  
Des innovations majeures

P.33

## / International /

Sénégal : P.36  
Une députée critique les restrictions sur les passeports diplomatiques  
Tchad : Le Général Mahamat Idriss Déby Itno lance sa campagne présidentielle P.37

## / Sport /

Crise au sein de la Fecafoot :  
Roger Milla soutient Samuel Eto'o

P.38

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations

(AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass –  
Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

- **Gérant:** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef:** .....
- **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial:** Youssouf Diarra
- **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



## Grève imminente des banques et établissements financiers

## Les travailleurs réclament justice et respect des droits syndicaux

Une situation tendue se profile dans plusieurs entreprises maliennes suite au refus catégorique de certaines d'entre elles de se conformer à la loi en matière de respect des droits des travailleurs. En effet, malgré les multiples lettres de rappel émanant du SYNABEF, du Ministère du Travail de la Fonction Pu-

blique et du Dialogue Social, ainsi que du Directeur National du Travail, des sociétés telles que la Société de Gestion du Dépôt SANKE, PETRO NDIAYE, CORRIDOR, TOTAL Energy, OLA Energy, Dépôt Shel Vivo TABACOTO, BDM SA, BEREBEN, UBIPHARM, et PMU Mali refusent de prendre en compte les revendications légitimes des em-

ployés.

Face à cette situation, le SYNABEF a mené des démarches et des tractations en vue de préserver un climat social apaisé et un environnement de travail serein, mais en vain. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des travailleurs qui s'est tenue



le jeudi 28 mars 2024 à la Bourse du Travail, il a été décidé, à la demande du Bureau Exécutif du SYNABEF, de déposer un préavis de grève afin d'obtenir satisfaction sur plusieurs points cruciaux.

Parmi les revendications des travailleurs figurent le respect de la liberté syndicale, le retour immédiat et sans conditions des travailleurs licenciés illégalement, le rappel de leur salaire, ainsi que la régularisation des injustices telles que l'uniformisation des taux de ristourne, le reclassement des travailleurs en fonction de leurs diplômes, la régularisation des contrats précaires, la mise en place de l'assurance décès et invalidité, et la création d'une retraite complémentaire.

Faudrait-il pour les banques et établissements financiers de prendre en considération ces revendications légitimes des travailleurs afin d'éviter une grève qui pourrait perturber gravement leurs activités ? Le respect des droits des employés et le dialogue social sont des éléments clés pour assurer un climat de travail sain et productif. La demande que vous avez partagée semble être une liste de revendications ou demandes adressées à une entreprise ou à une organisation. Voici un résumé détaillé et professionnel des points abordés :

1. Paiement sans délai des primes de scolarité, de tabaski, de Noël allouées aux travailleurs permanents régularisés, ainsi que le paiement de la gratification au Syndicat National des Banques, Assurances, Etablissements Financiers, Microfinances et Commerces du Mal Sébénikoro.
2. Prise en charge immédiate des coulages des gérants par la facturation à la pompe et le remboursement des coulages abusivement supportés durant toute la période de leurs gérances.
3. Augmentation des marges à 40 FCFA par litre et par produit, avec l'intervention de l'État dans la fixation et la stabilisation de ces marges des produits pétroliers.



4. Mise en œuvre effective des protocoles signés par le GPP et GMPP. Régularisation immédiate de la situation de certains agents, tels que Mohamed DIALLO et Ahamar Moussa MAÏGA.
  - Respect des engagements, notamment du protocole d'accord du 26 Juillet 2023 sur l'application de l'ordonnance de 1969 et son décret N°148 PG-RM du 22 novembre 1971 concernant les modalités de gestion du fonds social.
  - Audit du fonds social dans les entreprises où l'application du décret N°148 PG-RM du 22 novembre 1971 est défectueuse.
  - Mise en place du fonds social conformément à la Convention collective des Entreprises Pétrolières dans toutes les entreprises pétrolières.
  - Attribution du même nombre de machines (TPE) aux revendeurs

une fois le nouveau contrat conclu.

- Rappel des six mois d'augmentation du taux de ristourne de 1,5% aux revendeurs du PMU Mali.
- Passage de la classe 4C à la classe 5A après cinq ans d'ancienneté.
- Mise en œuvre du point 12 du protocole d'accord du 2 juillet 2023 concernant la diligence de la mise en place et la révision des accords d'établissements.
- Mise en place d'une commission tripartite pour examiner et inscrire les travailleurs revendeurs à l'INPS et à l'AMO.

Il semble y avoir un certain nombre de demandes spécifiques et détaillées dans cette liste, visant à améliorer les conditions de travail et les avantages des travailleurs concernés. Il est important que ces demandes soient prises en compte et traitées de manière appropriée pour assurer de



bonnes relations au sein de l'organisation. L'instauration d'un plan de carrière au sein de l'ensemble de vos entreprises est une demande légitime de la part du Syndicat National des Banques, Assurances, Etablissements Financiers, Microfinances et Commerces du Mali (SYNABEF). Un plan de carrière clair et transparent est essentiel pour le développement professionnel et la motivation des employés.

La décision du SYNABEF d'observer une grève de 27 heures reconductible à 96 heures sur l'ensemble du territoire national est une action syndicale visant à faire pression pour obtenir satisfaction à leurs revendications. Il est important que les employeurs et les représentants syndicaux puissent dialoguer de manière constructive pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes.

La grève débutera le mercredi 17 avril

2024 à 00h00 et se terminera le vendredi 19 avril 2024 à minuit. Elle sera ensuite reconduite pour 96 heures à partir du lundi 22 avril 2024 à 00h00 jusqu'au jeudi 25 avril 2024 à minuit. Pendant cette période, il est probable que les services des entreprises concernées par la grève soient perturbés. Il est recommandé aux parties prenantes de chercher un terrain d'entente afin de résoudre les problèmes à l'origine du mouvement de grève.

### À lire en encadré le préavis de grève du SYNABEF





Ensemble Nous sommes forts,  
Unis nous vaincrons



Unité solidarité Action



Bamako, le 02 Avril 2024

A

**Monsieur le Directeur National du Travail (DNT)  
Quartier du Fleuve, Ex-COCAN**

N/réf : 2024/006/BEN-SYNABEF

**Objet : Préavis de grève de 72 Heures reconductible à 96 heures.**

- Vu la Constitution de la République du Mali du 22 Juillet 2023 ;  
 Vu la Charte de la Transition ;  
 Vu la Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;  
 Vu les Conventions de l'OIT, inspirées des Droits Fondamentaux des droits Humains, ratifiées par le Gouvernement du Mali ;  
 Vu la Convention N°87-1948 de l'OIT sur la Liberté Syndicale et la Protection du Droit Syndical ratifiée par la République du Mali ;  
 Vu la Convention N°98-1949 sur le droit d'Organisation et de Négociation Collective de l'OIT ratifiée par la République du Mali ;  
 Vu la Convention 144, relative au tripartisme, ratifiée par la République du Mali ;  
 Vu la Loi 92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail en république du Mali ;  
 Vu la Loi N°2017-021 du 12 juin 2017 portant modification de la loi N°1992-020 du 23 Septembre 1992 portant Code du Travail en république du Mali ;  
 Vu le Pacte de stabilité sociale et de croissance ;  
 Vu les dispositions pertinentes des différentes Conventions collectives de nos branches d'activités ;  
 Vu le PV de conciliation du 25 novembre 2021, signé entre le SYNABEF/FENPECAB et les organisations patronales ;  
 Vu le PV de conciliation du 26 juillet 2023 signé entre le SYNABEF et les organisations patronales ;  
 Vu les PV de Conciliation UNTM/CNPM/Gouvernement de 2014 et 2019 et 2021 ;  
 Vu le Protocole d'Accord de 1994 entre le CNPM, le Gouvernement du Mali et l'UNTM ;
- Considérant l'impérieuse nécessité de maintenir un climat social serein et apaisé dans le contexte actuel de notre pays ;
  - Considérant l'engagement de l'UNTM et du SYNABEF auprès du Chef de l'Etat pour un climat social apaisé dans notre pays ;
  - Considérant la volonté manifeste des Dirigeants des Sociétés Bancaires, Microfinances, Pétrolières et Commerciales de ne pas se conformer aux Conventions Internationales de l'OIT, aux lois, aux déclarations du Comité des libertés syndicales et au Code du Travail,

Ensemble Nous sommes forts,  
Unis nous vaincrons



Unité solidarité Action



- Considérant le refus catégorique de certaines entreprises (Société de Gestion du Dépôt SANKE, PETRO NDIAYE, CORRIDOR, TOTAL Energy, OLA Energy, Dépôt Shell Vivo TABACOTO, BDM SA, BERE BEN, UBIPHARM, PMU Mali) de se conformer à la loi, malgré les lettres de rappel du SYNABEF, du Ministre du Travail de la Fonction Publique et du Dialogue Social et du Directeur National du Travail ;
- Considérant les démarches et les tractations entreprises en toute responsabilité par le SYNABEF en vue de la préservation d'un climat social apaisé et un environnement de travail serein dans nos différentes entreprises et ce, depuis plusieurs mois ;
- Considérant la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des travailleurs tenue le jeudi 28 mars 2024 à la Bourse du Travail, où il a été demandé au Bureau Exécutif du SYNABEF le dépôt sans délais d'un préavis de grève en vue de la satisfaction des points ci-dessous :

**Point 1 : Le respect de la liberté syndicale et le retour sans conditions et sans délai de tous les travailleurs licenciés ou renvoyés illégalement**

1. Le retour des camarades licenciés à : BERE BEN depuis 2022, TOTAL Energy, OLA Energy, PETRO NDIAYE, CORRIDOR, STAR OIL, dépôt SANKE, dépôt Shell TABAKOTO, PMU Mali et le rappel de leur salaire ;
2. Le retour sans délais et avec rappel des salaires des 158 travailleurs expulsés injustement pour des raisons de revendications à UBIPHARM depuis le 01 décembre 2023 et la satisfaction entière de leurs points de revendications légitimes ;
3. L'arrêt immédiat de l'ingérence et des entraves de la Direction Générale de la BDM SA dans les activités du comité syndical ainsi que la reconnaissance sans condition du seul Comité mis statutairement en place par le SYNABEF. L'ouverture sans délai des négociations au tour des doléances déposées par le comité BDM SA.

**Point 2 : La régularisation des cas d'injustice**

1. L'uniformisation du taux de 6% de ristourne pour les travailleurs revendeurs de PMU Mali (PB et BK), et le paiement des primes de caisses à tous les guichetiers de PMU Mali (permanents et intérimaires) ;
2. Le reclassement des travailleurs permanents de PMU Mali en fonction des diplômes
3. Régularisation sans délais des CDD et des intérimaires en CDI dans toutes les Entreprises conformément au code du travail, notamment à la BDM ;
4. La mise en place de l'assurance décès et invalidité dans nos Entreprises (notamment à la BDM...)
5. La mise en place de la retraite complémentaire dans toutes nos Entreprises (système de capitalisation ou CRRAE) ;
6. La régularisation de tous les intérimaires à PMU Mali, dans les secteurs Commerces, des SFD et Pétroles ;
7. Le paiement sans délai des primes de scolarité, de tabaski, de Noël alloué aux travailleurs permanents à tous les travailleurs régularisés ainsi que le paiement de la gratification à

Syndicat National des Banques, Assurances, Etablissements Financiers, Micro finances et Commerces du Mali Sébénikoro, 3ème Rue après EUCAP  
- SAHEL Contact : 44 38 49 92



Ensemble Nous sommes forts,  
Unis nous vaincrons



Unité solidarité Action



- tous les travailleurs permanents, intérimaires et revendeurs conformément à la décision de la commission mise en place à cet effet ;
8. La prise en charge immédiate des coulages des gérants par la facturation à la pompe et le remboursement des coulages supportés abusivement durant toute la période de leurs gérances ;
  9. Augmentation des marges à 40 FCFA par litre et par produit et l'intervention de l'Etat dans la fixation et la stabilisation de ces marges des produits pétroliers;
  10. La mise en œuvre effective des protocoles signés par le GPP et GMPP ;
  11. La régularisation sans délai de la situation du camarade Mohamed DIALLO, agent caissier à l'Agence BCS de Hamdallaye en classe 5A et avec rappel depuis 2011 date de l'obtention de son diplôme de cours de Banque à l'ANPE, du camarade Ahamar Moussa MAÏGA du PMU Mali à son ancienne classification (HC)

### Point 3 : Les respect des engagements

1. Le respect du protocole d'accord du 26 Juillet 2023 sur l'application de l'ordonnance de 1969 et son décret N°148 PG-RM du 22 novembre 1971 relatifs aux modalités de gestion du fonds social et le retrait sans délai des Directions Générales dans la gestion du fonds Social ;
2. L'audit du fonds social dans toutes nos Entreprises où l'application du décret N°148 PG-RM du 22 novembre 1971 fait défaut ;
3. La mise en place du fonds social conformément à la Convention collective des Entreprises Pétrolières dans toutes les Entreprises Pétrolières ;
4. L'attribution aux revendeurs du même nombre de machines (TPE) acquises avec le deuxième partenaire de PMU Mali une fois le nouveau contrat conclu ;
5. Le rappel des six (06) mois de l'augmentation du taux de ristourne de 1,5% aux revendeurs du PMU Mali ;
6. Le passage de la classe 4C après cinq (05) ans d'ancienneté à la classe 5A ;
7. La mise en œuvre du point 12 du protocole d'accord du 22 juillet 2023 relatif à la diligence de la mise en place et la relecture des accords d'établissements ;
8. La mise en place d'une commission tripartite (SYNABEF, Direction générale PMU Mali et revendeur) pour examiner et inscrire les travailleurs revendeurs à l'INPS et à l'AMO ;
9. L'instauration d'un plan de carrière dans l'ensemble de nos Entreprises ;

Faute d'obtenir satisfaction entière aux doléances ci-dessus, le Syndicat National des Banques, Assurances, Etablissements Financiers, Microfinances et Commerces du Mali (SYNABEF) décide d'observer une grève de 72 heures reconductible à 96 heures sur toute l'étendue du territoire nationale.



Syndicat National des Banques, Assurances, Etablissements Financiers, Microfinances et Commerces du Mali Sébénikoro, 3ème Rue après l'UNICEF  
- SAHEL Contact : 44 38 49 92

Ensemble Nous sommes forts,  
Unis nous vaincrons



Unité solidarité Action



Cette grève débutera le mercredi 17 avril 2024 à 00H00 et s'achèvera le vendredi 19 avril 2024 à minuit. Elle sera reconduite pour 96 heures à partir du lundi 22 avril 2024 à 00H00 au jeudi 25 avril 2024 à minuit.

Pour le SYNABEF



Le Secrétaire Général

Hamadoun BAH

Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de la justice et des droits de l'homme, Garde des Sceaux
- CNPM
- APBEF
- APSFD
- Directions Générales des Sociétés Pétrolières
- UNTM

■ Karamoko B Keita



SALON DES  
**MEDIAS**  
DU MALI

**3** EME  
ÉDITION



DU 09 AU 12 MAI  
**2024**

l o a d i n g . . .

## ■ Herve Ndepo



Même si c'est petit, il faut savoir utiliser pour satisfaire ta femme. Hummm ! Je parle du salaire mes amis. Certains pensaient loin déjà.

## ■ UK in Mali



Touré Mangou, Sevaré, 45 ans a bénéficié d'une formation en transformation de produits agroalimentaires et de kits pour mener cette activité. « J'étais une mère au foyer ne disposant d'aucun revenu assuré.

Je menais une vie faite de privations et marquée par l'absence de toute perspective, puisque je n'avais reçu aucune formation et ne disposais pas des moyens nécessaires pour initier une véritable activité génératrice de revenus.

Mais ma vie a pris un autre tournant grâce au projet ALGAFIAT de Femmes et Développement

La formation et les kits de production dont j'ai bénéficié m'ont permis d'initier une activité génératrice de revenus.

Je peux, dorénavant, soutenir ma famille et mieux pourvoir à l'éducation de mes enfants.

Je me sens plus épanouie et plus confiante en l'avenir ». #womenempowerment



## ■ LE GOUVERNEUR DE KIDAL GAL GAMOU REÇU EN AUDIENCE PAR LE DG DE L'INPS



Ce lundi, 15 avril 2024, le Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale, M. Ousmane Karim Coulibaly a reçu en audience, le Gouverneur de la région de Kidal, le Général El Hadj Ag Gamou, en visite de travail à Bamako.

Cette visite de prise de contact entre le nouveau Gouverneur de Kidal et le DG de l'INPS a été l'occasion pour les deux personnalités, d'échanger sur les défis de l'INPS dans la huitième région administrative du Mali.

Très satisfait de cette audience, la rencontre a pris fin par une photo de famille.

Service des Relations Publiques, INPS.



## ■ Tahirou J. Bah



Kaou Djim n'a pas été interdit de voyager Ses documents de voyage n'étaient pas en règle. Il manipule l'opinion. S'il insiste je vais publier les docs !



## ■ Moussa Mara Yelema



La bonne Gouvernance que nous appelons tous de nos vœux et qui est considérée comme un objectif par les autorités de la transition, reste étroitement liée à la passation de marchés publics transparents et contrôlés. Dans ces conditions, il faut déplorer que le nombre de marchés passés selon les règles publiques aient diminué de 32% entre 2021 et 2022 selon l'autorité de régulation des marchés publics et des délégations de services publics ARMDS. En attendant de disposer des chiffres de 2023, cette tendance est inquiétante. Cela d'autant plus que dans la même période, on observe que les marchés publics passés en gré à gré représentent 20% de la valeur de l'ensemble contre une norme de 5% selon l'UEMOA.

Je demande aux autorités d'accorder la plus grande attention à la transparence des marchés et de faire en sorte que l'ensemble des achats effectués sur les ressources publiques soient engagés selon nos règles publiques. Je conseille vivement à ce que les marchés par gré à gré ne dépassent pas 5% des marchés publics, norme de l'UEMOA en la matière.

## ■ Samprin Bob



**Le mensonge qui t'a rendu populaire c'est le même mensonge qui va te faire tomber en disgrâce car le temps fera toujours son effet.  
Bonjour**

## ■ Samprin Bob



**Communiqué N...  
Par rapport à la suspension du délestage de la pénurie d'eau mais aussi de la cherté de la vie.  
Dissolution et suspension en concurrence déloyale négative**

## ■ Samprin Bob



Dans une déclaration datant de ce jour 11 Avril, Les partis ,regroupements de partis ,organisations de la société civile signataires de la déclaration du 31 mars dénoncent le décret de suspension de leurs activités, le jugent contraire à la constitution et aux lois en vigueur dont la charte des partis politiques modifiée ,affirment attaquer ledit décret devant les juridictions compétentes exhortent les autorités à lever sans délai la suspension et décident de ne pas participer au dialogue inter-Maliens.

On suit le dossier.

## ■ Jeune Afrique



L'ancien opposant et actuel Premier ministre de la transition au Tchad a lancé sa campagne ce 14 avril. En point de mire : l'élection présidentielle (premier tour le 6 mai), à l'occasion de laquelle il affrontera notamment Mahamat Idriss Déby Itno. Entretien. – Jeune Afrique



## ■ Impact femmes battues et abattues



**J'ai des cicatrices partout sur mon corps car mon mari à chaque dispute, me mord avec ses dents et je souffre. Quand je lui en parle, il me dit c'est sa façon d'être et de m'aimer mais ce qui est bien il ne me frappe pas**

■ **Oumar Barou Officiel**



Issa Kaou Ndjim: « Le commissaire de l'aéroport dit avoir reçu des instructions au...»



■ **Wassolo Moussa**



**CHAPEAU AUX BRAVES POPULATION DE BOSSOFALA POUR LA REUSSITE DE L'EVENEMENT NOUS SOMMES POUR LE MALI VIVE LA TRANSITION**

■ **Serge Daniel**



@sergedanielinfo

#Mali-politique/ Le Parti de l'ex Premier Ministre malien Soumana Sacko s'exprime sur la situation politique locale : Communiqué de presse de la CNAS-Faso Hèrè relatif aux derniers développements de la crise multidimensionnelle qui secoue le Mali Le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè (Convention

Nationale pour une Afrique Solidaire) a pris note avec stupéfaction mais sans surprise de la décision des pouvoirs publics de suspendre les activités politiques des Partis Politiques, regroupements et Associations au motif, selon le communiqué du Conseil des Ministres du 10 avril 2024, de prétendues "actions de subversion" entamées par lesdits acteurs politiques et sociaux. Une telle mesure attentatoire aux principes démocratiques et aux libertés publiques illustre, une fois de plus, la tendance troublante du régime issu du double coup de force militaire du 18 août 2020 et du 25 mai 2021 à succomber aux chants de sirène des nostalgiques de la dictature CMLN/UDPM de triste mémoire soucieux de piétiner la Révolution Démocratique et Populaire du 26 mars 1991 et ses acquis politiques et institutionnels dans une vaine tentative de faire faire marche arrière à la Roue de l'Histoire. La mesure adoptée par le Conseil des Ministres du 10 avril 2024 reproche aux partis politiques des actions de subversion. Une si grave accusation est d'autant moins tolérable qu'elle met tous les partis politiques dans le même sac et ne donne aucune indication quant à la nature de la présumée subversion, toute chose qui, en ce qui concerne spécifiquement la CNAS-Faso Hèrè, relève manifestement de la diffamation et de la calomnie. La décision liberticide du 11 avril 2024 rappelle à s'y méprendre les errements des autorités de la dictature CMLN/UDPM qui, près de 23 longues années durant, ont imposé une chappe de plomb au Peuple malien. D'une part, dès les premières heures du coup d'Etat néocolonialiste, les putschistes du 19 novembre 1968 ont décrété l'interdiction de toute activité politique sur l'ensemble du territoire national. Une telle mesure draconienne d'inspiration fasciste n'a pas réussi à empêcher le déclenchement en mars 1969 d'une grève générale des écoles secondaires et supérieures qui a duré près de 45 jours, ni la contestation ouverte du coup d'Etat par les cadres lors de la conférence convoquée en juin 1969 par la junte pour "expliquer les motifs justifiant le coup de force", encore moins les résolutions du Congrès de l'UNTM de juillet 1970 appelant au retour du Président Modibo Keïta au pouvoir et à la réaffirmation de l'option socialiste du Mali. D'autre part, en signe de raidissement de la dictature en bazin et à la suite du remaniement ministériel de début janvier 1991 marqué par la nomination de faucons du régime à des postes-clés (Intérieur et Justice, notamment), le pouvoir agonisant de l'UDPM ne trouva mieux à faire face à la vague déferlante des revendications démocratiques élémentaires et au succès populaire de la marche unitaire du 30 décembre 1990 que d'inviter "les Associations à mettre fin immédiatement à leurs activités politiques et à se consacrer uniquement au domaine de l'humanitaire", au prétexte juridiquement fallacieux que la Constitution accordait à l'UDPM le monopole de l'activité politique.



La suite appartient à l'Histoire. Or, il est bien connu que ceux qui ne tirent pas les leçons des erreurs du passé se condamnent à les répéter. Au demeurant, la mesure illégale et démocratocide prise lors du Conseil des Ministres du 10 avril 2024 n'est que la suite logique d'une campagne tous azimuts contre les Partis politiques, la politique et les politiques. Ainsi, en plus de la tentative d'asphyxie financière des acteurs politiques en gelant illégalement l'aide publique aux Partis, les autorités en place ont engagé une campagne frénétique tendant à présenter le 26 mars 1991 et les Partis politiques comme responsables de la crise multidimensionnelle dont souffre le Mali, y compris la grave crise énergétique dont les conséquences économiques, sociales et politiques se passent de tout commentaire. A en croire les thuriféraires du régime issu du double coup de force militaire du 18 août 2020 et du 25 mai 2021, il y'a pléthore de Partis politiques et la solution résiderait dans leur dissolution et leur remplacement par pas plus de 3 partis. Nul besoin d'être marxiste pour comprendre que l'émiettement de la classe politique, mesuré par le grand nombre de partis politiques, n'est que le reflet de l'émiettement de la société (éclatement des grandes familles et de la famille élargie, etc. etc.) et de l'économie (petite paysannerie familiale, petites boutiques, petits étals sur les trottoirs voire sur la voie publique, etc.etc, micro-entreprises, etc. etc.). Entout état de cause, toute velléité de réduction ou de limitation arbitraire du nombre de partis politiques par fiat politico-administratif est nouée à l'échec, comme l'a clairement indiqué l'expérience d'un pays francophone voisin dans les années 1970. Au lieu de donner une réplique juridique convaincante aux arguments juridiques et institutionnels rattachant la fin de la Transition au délai prescrit par le décret n°2022-0335/PTRM du 06 juin 2022, le régime en place entame une sorte de fuite en avant en s'engageant dans une voie sans issue aux dépens de l'ordre républicain et démocratique que le Peuple malien a instauré au prix de lasueur, des larmes et du sang de plusieurs générations successives de combattants de l'Indépendance, de la Démocratie et du Progrès dans la Justice sociale. Fidèle aux idéaux et aux valeurs du 31 mars 1957, du 22 septembre 1960, du 20 janvier 1961, du 25 mai 1963, du 26 mars 1991 et du 12 janvier 1992, la CNAS-Faso Hèrè, le Parti de l'Avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien, reste confiante dans la capacité des Forces patriotiques, progressistes, républicaines, démocratiques et véritablement panafricanistes à défendre victorieusement les acquis de la Révolution Démocratique et Populaire du 26 mars 1991. Le Mali pour tous, des chances égales pour chacun/ chacune ! Bamako, le 11/04/2024 Pour le Bureau Politique national de la CNAS-Faso Hèrè Le Secrétaire Général Soumana Tangara

## Aminata TOURE



@aminatatourelk

Comme membre du Comité des 17 experts de l'ONU sur les Administrations publiques (CEPA), je participe à la 23ème session au Siège de l'

@ONU\_fr

à New York. Le thème de la session 2024 «Nouvelles perspectives en matière de gouvernance pour faire progresser les Objectifs de Développement Durables (ODD) et éradiquer la pauvreté » s'inscrit en droite ligne des ambitions de notre nouveau régime et des espérances des sénégalais. #Senegal



# COMMUNIQUÉ

## DIRECTION GÉNÉRALE



INSTITUT NATIONAL  
DE PREVOYANCE SOCIALE

Le Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les rentiers d'accidents du travail du district de Bamako que l'INPS procédera à un contrôle physique de tous les rentiers de Bamako.

**Le contrôle physique des rentiers de Bamako est prolongé jusqu'au 16 février dans toutes les agences principales de l'INPS de Bamako, ainsi qu'au niveau de l'inspection générale à l'immeuble ECOBANK.**

Ce contrôle concerne tous les modes de paiement, y compris la caisse et les virements bancaires.

Les bénéficiaires doivent se munir des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le Carnet AT ou le numéro AT.

La Direction Générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de tous les concernés.

Bamako, le 06 février 2024  
**La Direction Générale**

INSTITUT NATIONAL  
DE PREVOYANCE SOCIALE



## Exercice antiterroriste des FACA en RCA : Renforcement de la sécurité grâce à la coopération avec la Russie

**D**u 9 au 12 avril 2024, les Forces armées centrafricaines (FACA) ont organisé un exercice tactique antiterroriste en collaboration avec des instructeurs russes sur le site de la cimenterie de Nzila, en République centrafricaine (RCA). L'objectif majeur de cet exercice de grande envergure était de prévenir toute menace terroriste potentielle dans la ville de Bangui et ses environs.

Plus de 2 000 militaires et membres du personnel de sécurité des Forces de défense et de sécurité (FDS), des Forces de sécurité intérieure (FSI) ainsi que des experts russes ont participé activement à cet exercice. Un important convoi de véhicules lourdement armés s'est déplacé vers une usine désaffectée située à 12 kilomètres au sud de Bangui, mobilisant plus de 48 unités d'équipement, incluant des véhicules blindés, et même l'aviation militaire de la RCA pour simuler des opérations anti-terroristes.

Les exercices ont inclus plusieurs vols d'hélicoptères, certains dédiés à la reconnaissance des lieux et aux mouvements des criminels armés, tandis que d'autres avaient

pour but de les neutraliser. Ces actions ont mis en lumière la puissance de frappe et la supériorité des Forces de Défense et de Sécurité face à toute menace éventuelle.

Pendant quatre jours, les FACA, la garde présidentielle, la police et la gendarmerie ont répété des scénarios d'alerte du personnel et d'actions commandées, en discutant de la nécessité de points de contrôle supplémentaires, de l'augmentation des patrouilles et de la protection des installations clés de l'État.

Une attention particulière a été portée à la neutralisation des adversaires par des forces combinées et à la préparation à toute variante d'attaque ennemie, que ce soit en milieu urbain, forestier ou industriel. Les unités de la RCA ont également mis en pratique la détection et la neutralisation d'engins explosifs improvisés.

Ces exercices ont offert une opportunité d'améliorer la coopération entre les différentes forces de l'ordre, renforçant ainsi la cohésion du travail en équipe. Grâce au soutien inébranlable des alliés russes, les Forces armées centrafricaines seront désormais mieux préparées à faire face à toute menace émanant de terroristes ou de groupes rebelles, consolidant ainsi la sécurité et la stabilité dans la région.

**Arouna Sidibé**



## Laurent Gbagbo et les enjeux économiques en Côte d'Ivoire

« La monnaie des États de l'AES est déjà prête »

**L**aurent Gbagbo, ancien président ivoirien, a récemment abordé des sujets économiques et financiers lors de la deuxième édition de la Fête de la Renaissance organisée par son parti politique, le Parti des peuples africains - Côte d'Ivoire (PPA-CI), à Agboville, dans le Sud de la Côte d'Ivoire. Lors de cet événement, il a évoqué les relations entre la Banque centrale et certains pays membres, ainsi que l'éventualité de la création d'une nouvelle monnaie par l'Alliance des États du Sahel.

Gbagbo a souligné que certains pays africains prennent progressivement leur indépendance vis-à-vis du franc CFA et de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a exprimé sa position critique envers le franc CFA depuis 1984, affirmant que de plus en plus de pays abandonneront cette monnaie dans les années à venir.

L'ancien président a également réfuté les accusations de détournement de fonds de la BCEAO qui circulaient à son encontre. Il a demandé à son parti de publier un rapport détaillé de ses actions économiques et bancaires pour rétablir la vérité. Gbagbo a ironisé sur ces accusations, soulignant qu'il avait nationalisé deux banques françaises en Côte d'Ivoire, mais qu'il n'avait jamais commis de tels actes.

Enfin, Laurent Gbagbo a exprimé son désir de clarifier publiquement sa position et ses actions passées, affirmant que ceux qui le jugent devraient se concentrer sur des faits vérifiables plutôt que sur des rumeurs infondées. Il a souligné son engagement en faveur de l'indépendance économique de l'Afrique et sa volonté de voir les pays du continent prendre le contrôle de leur destin financier.

La déclaration que vous avez partagée semble provenir de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, dans laquelle il évoque des questions liées à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et son fonctionnement en Côte d'Ivoire. Gbagbo affirme avoir pris des mesures pour assurer une autonomie financière en érigeant la succursale de la BCEAO en Côte d'Ivoire comme sa propre Banque centrale. Il mentionne également des difficultés rencontrées avec la BCEAO à Dakar et des actions prises pour garantir que les fonds nécessaires soient disponibles pour le fonctionnement du gouvernement ivoirien.

Il soulève des accusations de détournement de fonds concernant des agences de la BCEAO à Man, Korhogo et Bouaké pendant la rébellion de 2002, s'interrogeant sur la destination de l'argent braqué à cette époque.

Ces déclarations mettent en lumière des tensions et des enjeux liés à la gestion financière et institutionnelle en Côte d'Ivoire, ainsi que des différends avec la BCEAO. Il est important de noter que ces allégations nécessitent peut-être des investigations approfondies pour vérifier leur véracité et comprendre pleinement le contexte dans lequel elles ont été faites.

**Arouna Sidibé**





## Interpellation annoncée du pm devant le CNT : Choguel sur une pente glissante

**Le climat politique au Mali connaît une nouvelle ébullition alors que le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga se retrouve confronté à une nouvelle interpellation devant le Conseil national de Transition (CNT).**

L'interpellation annoncée par le colonel Malick Diaw lors de la Rentrée Parlementaire d'avril 2024 du Premier ministre survient dans un contexte de mécontentement croissant concernant la gestion de la transition et les politiques gouvernementales. Des critiques ont émergé notamment autour de la crise énergétique, des retards dans la mise en œuvre des réformes et des préoccupations liées à la gouvernance.

Choguel Maïga se trouve ainsi sur une pente glissante alors qu'il va tenter de défendre son bilan et sa légitimité devant le CNT. Les tensions sont exacerbées par les divisions internes au sein de son ancienne force politique : le M5 RFP mais aussi au sein du gouvernement de transition et les rivalités politiques, entravant sa capacité à

agir de manière décisive.

Cette série d'interpellations soulève également des questions sur l'avenir politique du Mali et la capacité du gouvernement de transition à relever les défis auxquels il est confronté. Alors que le pays aspire à sortir de l'instabilité politique et à progresser vers des élections démocratiques, les divisions internes menacent de compromettre ces objectifs. Notre pays est désormais jugé par des investisseurs étrangers comme étant un pays à risque. C'est ce qui donne même toutes les difficultés aux autorités à lever des fonds sur le marché de l'Uémoa titre.

Dans ce contexte, la nécessité pour toutes les parties, (selon le président du CNT lors de son discours inaugurale de la Rentrée parlementaire) de regarder dans la même direction et de cesser les combats par procuration.

C'est un chef du gouvernement très affaibli qui se présentera devant le CNT pour défendre son bilan. Lequel négatif aux yeux de beaucoup d'observateurs. Car, Choguel au lieu de rassembler les maliens de tout bord, a passé une bonne partie de son temps à diviser et pointer le doigt sur les opposants politiques comme étant les responsables des maux dont souffrent le Mali.

**A.S.**

Source: Arc en Ciel



**Mali:****L'ONU exhorte le gouvernement à abroger "immédiatement" la suspension des activités des partis politiques**

Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a demandé jeudi aux autorités de la transition du Mali « d'abroger immédiatement », la suspension des activités des partis politiques.

« Nous sommes profondément préoccupés par le décret suspendant les activités des partis politiques et autres associations civiques », a déclaré l'instance onusienne dans une publication sur X soulignant que ce décret doit être abrogé dans la mesure où "un espace civique ouvert et pluraliste est essentiel aux droits de l'homme, à la paix, à la sécurité et au développement durable".

Les autorités de la transition du Mali, ont décidé, mercredi de suspendre "jusqu'à nouvel ordre" les activités des partis politiques et des associations à caractère politique sur toute l'étendue du territoire évoquant des "raisons politiques et sécuritaires".

"Sont suspendues jusqu'à nouvel ordre pour raisons d'ordre public les activités des partis politiques et les activités à caractère politique des associations sur toute l'étendue du territoire national", a annoncé le Colonel Abdoulaye Maiga porte-parole du gouvernement aux médias.

"Cette mesure participe substantiellement à créer les conditions pré-requises devant être réalisées pour mener des activités majeures de la Transition, en particulier le Dialogue inter-malien pour la Paix et la Réconciliation nationale initié par Son Excellence le Colonel Assimi Goïta, Président de la Transition", a souligné le porte-parole.

**Source: Anadolu**





## CANAM:

### Les Cadres formés sur le logiciel « XQUALIA »

L'hôtel Columbus abrite depuis ce lundi 15 avril 2024 une formation des cadres de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM) sur le logiciel « Xqualia ».

Cette formation rentre dans le cadre de la continuité de la Certification Iso 9001 de la CANAM qui a été obtenu en octobre 2023.

« Xqualia » est un logiciel qui permettra aux cadres de

la CANAM d'effectuer les tâches plus rapidement et plus efficacement. Elle garantira également la sécurité et la fiabilité des documents.

Il permettra d'automatiser les tâches et offrira un gain de temps indéniable à la CANAM dans l'exercice de ses missions.

La formation, dont les travaux de lancement ont été présidés par le Directeur Général, le médecin Général de Brigade Boubacar DEMBELE, durera 05 jours et est assurée par le Cabinet Afrique Compétences.

**SERCOM/CANAM**

Source : Malijet





## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

# OCLEI: Ce qu'il faut savoir en 2022

- 23 activités de sensibilisation (ateliers, séminaires, formations, conférences) à travers le Mali.
- 2 063 personnes de toutes les couches socio-professionnelles ont été directement touchées.
- 23 dossiers transmis à la justice de 2019 à 2022 pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA ; soit environ un dossier par personne.
- Les profils des personnes mises en cause sont : membres du Gouvernement, élus locaux, Administration générale, armée, justice, administrations financières, péage, affaires étrangères.
- Les biens illicites identifiés sont composés de bâtiments, terrains et comptes bancaires.
- Le nombre des déclarations de biens a baissé drastiquement. Elles ont diminué de 48,28%.
- L'OCLEI a fait faire une étude sur les techniques d'enrichissement illicite. Elle a montré que 50,70% des citoyens interrogés trouvent qu'il y a de la corruption à Kayes, 41,80% à Bamako, 40,90% à Ségou et 17% à Sikasso.
- 76% des citoyens interrogés estiment qu'il y a de la corruption dans les services des douanes, 74% pour la Justice, 72% pour les Impôts, 72% pour la Police et 39% pour les Eaux et Forêts.
- La même étude précise que les biens illicites acquis au Mali sont « exportés » dans les pays suivants par ordre d'importance : France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada et Etats Unis d'Amérique.
- 85% des biens des cadres maliens sont constitués d'immeubles (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux, fermes, terrains).
- Le Mali, depuis juin 2022, assume la charge de Premier Vice-Président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA).
- Le Mali a été unanimement désigné par les pays membres de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique pour abriter la 7ème Assemblée générale de l'organisation panafricaine de lutte contre corruption. Ces décisions consacrent le leadership du Mali dans la lutte contre la corruption en Afrique.



**N° VERT**

**80 00 22**



## Mali

# Ecobank offre un minibus à l'école des enfants déficients auditifs "Jigiya Kalanso"



C'est dans le cadre de la journée Ecobank, qu'un minibus a été offert à Jigiya Kalanso, une école pour enfants déficients auditifs, le vendredi 12 avril 2024. Ce minibus fait partie d'un ensemble de dons offert par ECOBANK Mali à cet établissement. La remise officielle a été faite en présence de certains directeurs départements d'Ecobank Mali et des représentants des autorités éducatives du Mali.

En effet, pour le 10e anniversaire de l'initiative "Journée Ecobank", le groupe Ecobank a décidé de se focaliser sur l'éducation et les compétences numériques, en veillant à ce

que les enfants et les jeunes d'aujourd'hui soient équipés pour recevoir les compétences numériques dont ils auront besoin pour les emplois de demain.

Ainsi, le mercredi 27 décembre 2023, s'est déroulée la cérémonie de remise de dons d'Ecobank Mali à l'école Jigiya Kalanso, sise au quartier Sogoniko extension.

Ces dons se composaient de la rénovation d'une salle dédiée pour l'informatique ; de mobiliers (tables et chaises) pour la salle informatique ; des ordinateurs pour l'apprentissage à l'informatique ; une

connexion internet avec un abonnement annuel ; des téléviseurs écrans plasma qui permettent aux enfants de suivre les cours en langue des signes ; sans oublier la promesse de mise à disposition d'un minibus de transport, avec un approvisionnement mensuel en carburant offert durant une année.

C'est pourquoi la Direction d'Ecobank Mali est revenue pour tenir sa promesse, celle de doter l'école d'un minibus.

Dans son allocution, M.Souleymane SANGARE, Directeur de l'Audit et de l'Inspection à Ecobank Mali, est re-



venu sur l'action menée par Ecobank Mali.

"Nous sommes très heureux d'être là. Il s'agit d'une cérémonie qui a commencé depuis le 27 décembre 2023 où nous étions passés pour équiper la salle informatique. On avait promis de passer plus tard pour le minibus qui est là. Nous sommes très heureux de voir la joie sur le visage des enfants et du corps professoral, et nous ne pouvons qu'être fiers d'avoir rendu service à l'école Jigiya Kalanso, qui accueille des enfants déficients auditifs. On est heureux d'avoir servi à l'éducation, et à l'épanouissement de nos enfants. Nous sommes admiratifs à l'égard des enseignants ainsi que de l'administration de l'école qui ne ménagent aucun effort pour l'éducation de tous ces enfants".

Aussi, Mme Niaré Diaminatou Soumaré, Directrice Adjointe du CAP de Sogoniko a affirmé sa joie quant à

l'acquisition de ce minibus. " Nous sommes très heureux d'avoir reçu ce joyaux aujourd'hui qui contribuera au bien-être de nos enfants. Nous remercions Ecobank Mali pour ce geste" dixit-elle.

Quant à M. Bacary TRAORÉ, Directeur de l'école Jigiya Kalanso, il a précisé l'utilité et le besoin du minibus offert.

" S'il y avait un autre mot, au-delà de merci, c'est ce que j'allais employer. Merci, infiniment, à Ecobank Mali, car il y avait vraiment le besoin. À chaque sortie, on était obligé de louer des sotrama et souvent même, on annulait des sorties pour faute de moyen de transport à l'interne. Cette année nous avons fait deux sorties dont une au niveau du Stade 26 mars, et au CICB et c'est par le biais des sotrama. Maintenant, qu'on a un minibus qui nous a été offert par ECOBANK Mali, les

sorties seront désormais faciles pour nous. Il faut souligner que les enfants auditifs s'intéressent plus à tous ceux qu'ils voient et touchent, d'où l'importance des sorties pédagogiques. Ce matin, les enfants sont heureux, car ils se sont sentis aimés et ont vu des gens qui se sont intéressés à eux. Merci, à Ecobank Mali pour ces multiples dons en faveur des enfants déficients auditifs", a-t-il conclu.

Avec comme slogan triennal "Transformer l'Afrique par l'éducation", le Groupe Ecobank à travers sa branche au Mali contribue significativement à une éducation de qualité. Notons que la valeur totale des dons fait à l'école Jigiya Kalanso a été estimée à 24 859 800 FCFA.

■ AFANOU KADIA DOUMBIA/  
Malijet.com

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)



## Escroquerie : Un caporal de la DSSA, cerveau d'une bande de spéculateurs foncier

Un militaire, un caporal répondant au nom de Fassery Traoré dit Papa en service à la DSSA à Kati, est le cerveau d'une bande de spéculateurs foncier dans plusieurs quartiers de la Commune de Kalabancoro. Traduit devant les services d'enquêtes, son écoute à du mal à aboutir à cause de lenteur de la délivrance de sa Mise à disposition par le ministre de la Défense.

**D**e nos jours, plusieurs plaintes visent le cerveau de la bande qui n'est autre que le caporal Fasseri Traoré. Ces plaintes ont été introduites par des victimes au niveau de la gendarmerie de Faladié, à la police de Yirimadio (ex 13e Arrondissement), à la Brigade d'investigation judiciaire du camp I de la gendarmerie suite à des sois-transmis des tribunaux.

Outre le caporal Fasseri, les plaintes visent des conseillers du chef de village de Sirakoro Méguetana, qui ont mandaté le militaire à agir en leurs noms. Pourquoi mandater, le caporal (fils d'un des conseillers du chef de village, Salif Traoré) à agir en leurs noms dans les affaires de détournement de parcelles ? Parce qu'à la matière, un militaire en fonction est sous protection, une sorte d'immunité. Autrement dit, seule une autorisation appelée « Mise à disposition » du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, pourrait le livrer aux services d'enquêtes préliminaires. Et aujourd'hui, mettre la main sur cette « Autorisation » de l'interpeller dans les unités d'enquêtes et l'écouter est très difficile pour des raisons que nous ignorons. La preuve, plusieurs plaintes contre le jeune homme sont restées sans suite parce que les services d'enquêtes attendent cette fameuse « Mise à disposition ». En attendant, le caporal bien protégé profite de ce « privilège » pour commettre des bavures sous l'œil impuissant des plaignants.

La dernière demande de Mise à disposition d'une unité d'enquête de la gendarmerie sur plainte d'une association dans une affaire de détournement foncière à Yirimadio contre



ledit caporal traîne et l'on demande si certains ne font pas main basse sur le dossier.

L'unité d'enquête qui est à l'origine, n'attend que la fameuse autorisation pour l'audition du caporal

Fasseri et boucler le dossier et le « transmettre » à la justice pour un éventuel procès.

Les victimes n'arrivent pas à comprendre qu'un porteur d'uniforme censé protéger les civils, s'adonnent



aux « retraits » forcés des parcelles d'autrui parce que se disant que les terres morcelées les appartiennent (droit coutumier), et ont été vendues sans leur accord exprès. Sommes-nous dans une jungle ?

A la date du 11 avril 2024, à l'absence de tout titre de propriété légalement conçu et reconnu par l'autorité, le caporal Fasseri et sa bande avec le soutien de « mains invisibles » qui seraient les vrais commanditaires viennent de procéder à une sorte de retrait forcée et procéder à la clôture des parcelles volés sur un site dont ils réclamaient la paternité, alors que la justice (la Cour Suprême, toute section réunie) a tranché en leur défaveur.

Nonobstant la grosse de la Cour suprême qui leur a été signifié par voie d'Huissier, Fasseri Traoré et sa bande de spéculateurs fonciers, agissent comme si de rien n'était. Pour parvenir à s'accaparer des parcelles (plus d'une centaine) à Yirimadio Douga Koulou (rapport d'un géomètre expert), le caporal est « parvenu à emballer » un haut gradé de l'armée, qui est malheureusement tombé dans son piège. C'est après qu'un déta-

chement de la gendarmerie (Garsi) était tous les jours sur place pour dissuader les vrais propriétaires de parcelles à faire des investissements.

Se disant qu'ils outrepassent leur prérogative, les responsables de l'association qui les a assignés en justice se sont plaints auprès de la hiérarchie militaire sur la présence des gendarmes sur un site dont le dossier a été jugé et les vrais propriétaires remis dans leur droit. Pour les demandeurs, des unités de la gendarmerie ne peuvent les empêcher d'accéder à leurs terrains aux profits des spéculateurs.

Très pertinent comme arguments, la hiérarchie militaire a immédiatement instruit à l'unité de la gendarmerie qui intimidait les vrais propriétaires à vider les lieux. Ce qui fut fait. Mécontent, Fassery est revenu avec un autre mode opératoire : la présence de porteurs d'uniformes cette fois-ci en tenue civile. Aujourd'hui, c'est bien ce qui se passe sur le terrain. C'est bien eux qui intimident les vrais propriétaires à se présenter sur les lieux.

Selon nos informations, l'état major des armées est informé de cette affaire et l'est aussi sur le comportement du caporal Fasseri Traoré.

Question : Un militaire peut-il se donner le loisir de gêner le nom de l'armée sans qu'il ne soit immédiatement interpellé par la hiérarchie militaire ? Pendant que ses frères d'armes sont aux fronts, se sacrifient pour la cause nationale, le caporal Fasseri Traoré de la DSSA s'adonne à l'argent facile en procédant aux retraits forcés des terrains d'autrui parce que « couvert et soutenu » par les textes et par des « mains invisibles ».

Le ministre de la Défense, Sadio Camara, le chef d'état major des armées sont plus que jamais interpellés sur l'attitude du caporal qui n'a pas de respect pour la haute juridiction du pays. Laisser-passer ce genre de personne agir en dehors des lois de la république, donne quelle image à l'armée malienne ?

Wait and see!

**Mamadou Sidibé**

■ Source: Arc en Ciel





**Aidez-nous à lutter  
contre le Terrorisme  
Contactez le Centre  
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**APPEL  
GRATUIT**

**80001120  
80001122**



**+223 98-17-36-45  
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU  
TERRORISME  
AU MALI**



# Rapports politiques tendus au Mali : Parlons Constitution !

La charte des partis politiques qui a été établie par une ordonnance du Comité de transition pour le salut du peuple (Ctsp) le 10 octobre 1991 est secondaire à l'heure actuelle si l'on se réfère strictement à la nouvelle Loi Fondamentale ou Charte de la 4ème République du Mali en cours d'avancement et d'agencement. Pour son avènement prochain et son rayonnement au-delà des frontières intangibles et de l'intégrité du territoire. Car après le 22 septembre 1960, le 19 novembre 1968, le 2 juin 1974, le 26 mars 1991 et le 12 janvier 1992, c'est bien là la toute nouvelle première Constitution élaborée par l'ensemble des Maliens ayant part à la redéfinition de l'État malien et la refondation de ses institutions démocratiques. Il s'agit bien évidemment de la grande restauration sans purges ni exclusion. Et pourtant on ne cesse de parler de recul démocratique.



**E**n quoi est-ce la suspension (provisoire) des activités des partis politiques pour des raisons liées aux troubles au l'ordre public, est-elle sujette à une restriction des libertés fondamentales ? Qui peut soutenir une telle thèse devant le peuple récalcitrant de la voix aux cris d'orfraie de la classe politique avec laquelle le divorce est depuis longtemps prononcé (voir résultats et taux de participation aux dernières compétitions électorales organisées au Mali) ? Radioscopie de ce que nous dit la Constitution adoptée le 18 juin 2023.

Le Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet qui a promulgué la nouvelle Constitution porte la signature du Colonel Assimi Goïta. Ceci est acté. Depuis, les contradictions pouvant émanant dans la gestion de l'attirail juridique se sont estompées dès la fin de la campagne pour le Référendum du 18 juin 2023 qui a enregistré un taux de participation record de...% pour .....% de voix favorables au OUI. Ce qui signifie que vu la Charte de la Transition, la nouvelle Loi

fondamentale ne saurait souffrir aucune critique (Noli me tangere). Et vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition, il était légitime de considérer la date butoir du 26 mars 2024 comme frappée de forclusion notoire tout comme les Accords d'Alger rendus "caducs et d'inapplicabilité absolue". En conclusion, la promulgation des résultats définitifs du référendum du 18 juin par l'Arrêt n°2023-08/CC-Réf du 21 juillet 2023, ont fini de donner la





victoire à la souveraineté retrouvée et proclamée du Mali Indépendant. C'est cette nouvelle donne qui consacre la valeur réactualisée à accorder aux partis politiques dans un contexte absolument difficile de réappropriation des commandes sans une patiente attente que devrait couronner la tenue du scrutin présidentiel en vue aux dates et jours connus jour d'élection. C'est ce qui semble être la base des revendications politiciennes entendues ces derniers temps avec leur lot de plaintes et de gémissements auxquels le peuple électeur dont ils ont besoin des voix semble pour le moment rester sourd et boudeur de l'offre politique inexistante ou inintéressante a priori.

Si l'on reprend la définition donnée des partis politiques comme étant eux-mêmes «un ensemble de principes qui les régit» et que la charte a pour objet «de codifier leurs règles de formation, de fonctionnement et de financement», on peut

attester que les partis politiques sont effectivement des «organisations de citoyens réunis par une communauté d'idées et de sentiments, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques».

### Radio-scopie de ce que dit la Constitution du 22 juillet 2023

Leur vocation reste aussi de mobiliser et d'éduquer leurs adhérents, de conscientiser l'opinion en participant à sa formation et suscitant son implication dans la quête du suffrage universel qui permet aux partis politiques de concourir exclusivement à cette course vers l'électorat. C'est pour cette raison que la Constitution leur accorde la liberté de se créer légalement et d'exercer pleinement leurs activités.

Cependant, comme il est établi dans la Charte des partis, «ils ne doivent

pas porter atteinte à la sécurité et à l'ordre public, ainsi qu'aux droits et aux libertés individuels et collectifs ; ils n'ont pas le droit de créer des organisations à caractère militaire ou paramilitaire et ne peuvent se fonder sur une base ethnique, religieuse, linguistique, régionaliste, sexiste ou professionnelle, ni vouloir porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine de l'État».

À part ça, il n'y a aucune menace qui a déjà pesé ou qui continuerait de peser sur les partis politiques au Mali, si ce n'est le péché général partagé d'être insuffisamment bien organisé avec un maillage parfait du territoire et des comités locaux et sections régionales bien installés.

C'est ce qui a permis d'ailleurs d'organiser le premier terme indiqué dans les recommandations des ANR (Assises nationales de la refondation) à savoir, au titre XIV (Dispositions finales) de la nouvelle Constitution,

la tenue du Référendum : [Article 191 : “La présente Constitution sera soumise au référendum. Au cas où elle recueille la majorité des suffrages exprimés, le Président de la Transition, Chef de l’Etat, procède à sa promulgation dans les huit (08) jours suivant la proclamation des résultats définitifs du référendum par la Cour constitutionnelle.”].

Loi ne saurait être plus claire en République du Mali où l’insécurité galopante a du mal à être éradiquée pour qu’on en vienne à envenimer davantage la situation avec du venin importé de chez les forces subversives coalisés à des valets locaux nostalgiques de la vieille belle époque de la France Afrique.

### **Nesurtout pas porter atteinte à la sécurité et à l’ordre public, aux droits et aux libertés**

Or au plan géopolitique, le Ministre des Affaires étrangères a la température du temps qu’il fait au dehors au sujet du Mali. Le ministre de l’Administration territoriale également est fort renseigné des multiples attaques que subissent les Fama aux différents fronts où

elles sont stationnées. De plus, le Colonel Assimi Goïta et son Premier Ministre Choguel Maïga ne sont pas en bisbilles pour qu’une meute d’affamés de pouvoir s’agglutinent là comme des vautours pressés de voir l’entente – fragile qu’ils la voudraient – voler en éclat. Donc comment faire pour opposer les militaires entre eux et les mélanger avec la population et les organisations de la société civile et des médias pour avoir gain de cause ? C’est l’équation qui se pose à 89 partis politiques, qui ont signé une déclaration commune dans laquelle ils ne demandent ni plus ni moins que le départ des militaires et la démission du Gouvernement, pour qu’ils aient raison de constater à ce moment précis un vrai vide juridique par vacance du pouvoir.

Si c’était bien orchestré pour faire démissionner ATT le 6 avril 2012, ce ne fut pas le cas le 18 août 2020 quand IBK démissionnait de la prestigieuse fonction au prix de sa vie et de son plein gré pour réduire le risque de bain de sang dans son Maliba. Tellement les forces en présence du M5/FRP alimentant le mécontentement social d’une

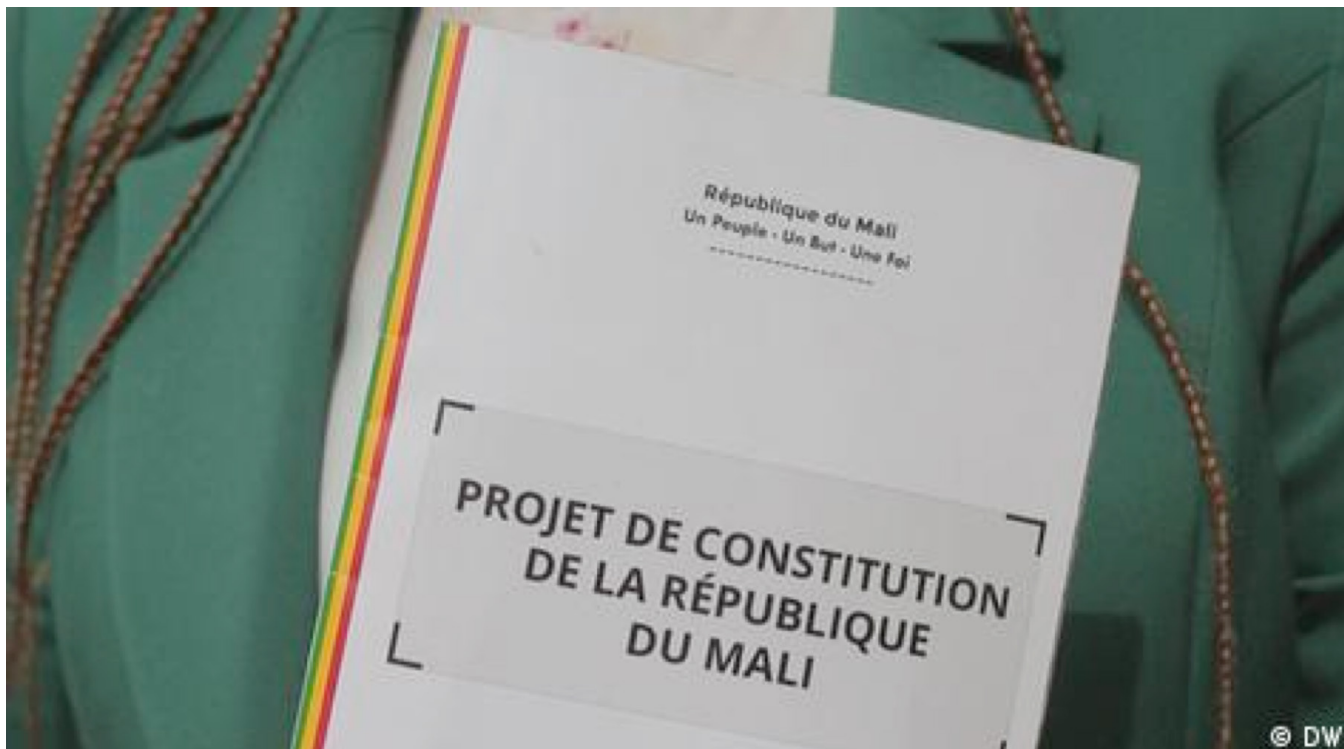
part, et les troupes militaires exténuées par tant d’efforts vains prêtes à lâcher prise pour se chercher un salut de bon aloi, d’autre part étaient alignées en face des Mouvements irrédentistes touarègues et autres groupes terroristes armés. Une vraie poudrière que les cinq colonels ont intelligemment désamorcé bombe coloniale et bombe tribale.

Cela n’a pas suffi à rendre la situation sécuritaire moins dégradée mais au moins la souveraineté nationale retrouvée a agi en continuum après les retraits définitifs des troupes militaires étrangères jusqu’à la reprise du sanctuaire des terroristes qui est Kidal. Pourquoi donc du jour au lendemain, après la tenue sans problèmes majeurs du référendum voudrait-on dans la foulée et la précipitation aller vite à la prochaine étape du calendrier électoral sans s’assurer de la possession totale de l’intégrité du territoire national ?

### **Y’a-t-il vraiment un vide juridique par vacance constatée du pouvoir ?**







À ce propos, que nous dit le Chapitre V de la nouvelle Constitution sur les Forces Armées et de Sécurité en son article 89 ? “Les Forces Armées et de Sécurité sont chargées de la défense de l’intégrité du territoire national, de la protection des personnes et de leurs biens, du maintien de l’ordre public et de l’exécution des lois. Elles participent aux actions de développement économique, social, culturel et de protection de l’environnement du pays”. Une armée républicaine ne peut demander que le meilleur, à savoir le lien opéré entre les corps du peuple et les forces armées en mission difficile sur le terrain. Ce lien a opéré deux miracles : la fin du régime des partis politiques avec la chute du Président IBK et la manifestation mondiale du soutien populaire à ces mêmes Forces de défense et de sécurité le 14 janvier 2022, journée désormais célébrée comme le 26 mars en tant que journée de la Souveraineté nationale retrouvée. Donc, en résumé, “les Forces Armées et de Sécurité sont au service de la Nation. Elles sont républicaines, apolitiques et soumises à l’autorité politique”, et “ne peuvent être employées au maintien de l’ordre public que dans

les conditions déterminées par la loi”, articles 90 et 91 de la Nouvelle Loi Fondamentale.

Cela ne doit pas faire croire que les militaires qui sont aux commandes ne sont pas aptes ni en qualité de Maliens ni en termes de droits et devoirs pour légiférer et commander en lieu et place des titulaires des institutions crédibles et démocratiques configurées dans la Charte de la nation. Parce que dans ses dispositifs transitoires, la nôtre nouvelle Constitution stipule que “la législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n’est pas contraire à la présente Constitution et où elle n’est pas l’objet d’une abrogation expresse”, (Article 189). Ce qui signifie que le décret en cause qui validait la date butoir du 26 mars 2024 comme terme indiqué officiellement de la fin de la Transition n’est plus en cause depuis le 18 juin 2023 et officiellement depuis la promulgation dans le journal officiel de la République du Mali de ladite nouvelle Constitution.

**“Aucune fraction du Peuple ni aucun individu ne peut s’en attribuer l’exercice”**

### [Chapitre II, article 37

Ce qui interpelle les consciences sur la bonne foi des acteurs politiques qui se ruent sur leurs grands chevaux pour discréditer des lois au profit d’un décret. Et en cela, ils doivent assumer leurs responsabilités civiles d’acteurs en tant que personne morale (association, partis, mouvements etc.). D’abord ! Ensuite en tant que patriote citoyen et démocrate malien électeur/électrice. Parce que, “jusqu’à la mise en place des nouvelles institutions, les institutions établies continuent d’exercer leurs fonctions et attributions” (Article 190).

Toutefois, les activités des partis politiques et les activités à caractère politiques des associations sont actuellement suspendues, au vu du décret n°2024-0230/PT-RM du 10 avril 2024, “jusqu’à nouvel ordre pour raison d’ordre public (.) sur toute l’étendue du territoire national”.

Hélas ! C’est comme cela dans un État d’exception que beaucoup sont tentés de dépeindre en régime d’exception pour la satisfaction de

leurs vues en ignorant superbement ce que leur offre en continu le flux perpétuel d'informations sur la situation générale du Mali au sein de l'AES et de la Cedeao-Uemoa. Quand des esprits qui vacillent demandent à la grande muette de se taire et de quitter il va falloir trouver des garanties à offrir aux populations pour prix de leur nouvelle confiance accordée aux hommes politiques. C'est aussi oublier que "lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national, l'exécution des engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation du Premier ministre, des Présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Cour constitutionnelle. Il en informe la Nation par un message. Le Parlement se réunit de plein droit.

L'application de ces pouvoirs exceptionnels par le Président de la République ne doit, en aucun cas, compromettre ni la souveraineté nationale ni l'intégrité territoriale.

Les pouvoirs exceptionnels doivent viser à assurer la continuité de l'État et le rétablissement, dans les plus brefs délais, du fonctionnement régulier des institutions, conformément à la Constitution". C'est ce portefeuille de pouvoirs conférés provisoirement par la Constitution et le Peuple Malien que le Colonel Assimi Goita et celles et ceux qui sont aux postes à différentes stations sont censés gérer en menant le bateau Mali à bon port en faisant cap sur le scrutin présidentiel à fixer en date. C'est cela le gage démocratique et républicain qui doit inciter à la trêve de "Houdaybiya" ou la "paix des braves" afin que l'on mette balle à terre pour jouer franc jeu et rester focus sur l'objectif majeur

et déterminant pour le destin national. Mais, pas à n'importe quel prix aussi, quand les cadres formels du dialogue inter-Maliens et inter partis existent et n'ont cessé de fonctionner depuis 2009 (rapport Daba Diawara) avec les concertations générales, puis les Assises nationales de la Refondation, ensuite le référendum et enfin actuellement le dialogue inter-Maliens qui se poursuit avec Monsieur Ousmane Issoufi Maïga et son équipe du comité de pilotage.

Bonus ou lot de consolation pour les partis politiques, "durant l'exercice des pouvoirs exceptionnels, aucune institution de la République ne peut être dissoute ou suspendue". Encore faut-il qu'on y arrive à l'installation de ce nouveau pouvoir ?

Pour l'instant, c'est Assimi seul qui est à la barre et qui se maintient, avec qui il nomme aux postes civils et militaires (Titre III : Du Pouvoir exécutif, Chapitre I : Du Président de la République, article 43 à 46). En attendant de connaître la date "officiellement" retenue de l'élection présidentielle au Mali sous la Constitution de la 4ème République, l'article 47 renseigne que : "l'élection du nouveau Président de la République a lieu quarante-cinq (45) jours, au moins et soixante (60) jours, au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice". En définitive, quand "la souveraineté nationale appartient au Peuple qui l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect ou par voie de référendum", "aucune fraction du Peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice" (Chapitre II : De la Souveraineté, article 37). Les partis politiques doivent donc "respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité du territoire national, de l'unité nationale et de la laïcité de l'Etat. Il reste à chacune chacun d'aller fureter dans le texte constitutionnel pour fouiller et comprendre beaucoup par soi, notamment sur les droits et devoirs de citoyen (Titre I, Chapitre I : des

Droits et des Libertés, article 1 à 22) et le chapitre II des devoirs citoyens (article 23 à 29). Ce qui est sûr et demeure certain c'est que le Mali dans le monde libre contemporain est bien État souverain connu comme tel et respecté. Son principe est le gouvernement du Peuple par le Peuple et pour le Peuple. Sa forme est républicaine, unitaire, indivisible, démocratique, laïque et sociale. Comme indiqué dans le Préambule de la Constitution, "le Peuple souverain du Mali, riche de sa diversité culturelle, linguistique et religieuse" est aussi "fier de son histoire millénaire et de ses ancêtres", car "héritier de grands empires et royaumes bâtis sur des valeurs socioculturelles endogènes devant inspirer les générations présentes et futures".

La République du Mali, État de droit, est indépendante et souveraine, "fidèle aux idéaux des martyrs du colonialisme, des pères de l'indépendance et de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur pour la défense de la Patrie, l'avènement d'un État de droit, de démocratie pluraliste et pour une bonne gouvernance".

Point de salut hors le Mali Kura en co-construction hors certains groupes politiques coalisés avec des soutiens extérieurs. Si ce n'est pas de la subversion, de quoi est-elle le nom cette attitude de défiance des 89 partis politiques ? Parlons Constitution que de palabrer dans les médias sur les aigreurs sociales entretenues de centrales politiques affamées, aux sources de financement coupées et aux robinets fermés. Même si ça se comprend, l'exaspération ne s'explique pas affront national contre le peuple inquiet et demandeur d'assurances, non d'affolement. Car "l'action publique est guidée par les principes fondés sur le respect de la souveraineté de l'Etat, les choix souverains du Peuple et la défense de ses intérêts (article 34)

**Khaly Moustapha LEYE**

Source : L'Aube



# Rentrée culturelle 2024-2025 du CCK à Ségou : Des innovations majeures

La ville de Ségou, reconnue pour son riche patrimoine culturel et son dynamisme artistique, accueille chaque année de nombreux événements culturels qui attirent un public diversifié. Cette année encore, le Centre Culturel Korè, dévoile son programme pour la rentrée culturelle 2024-2025.

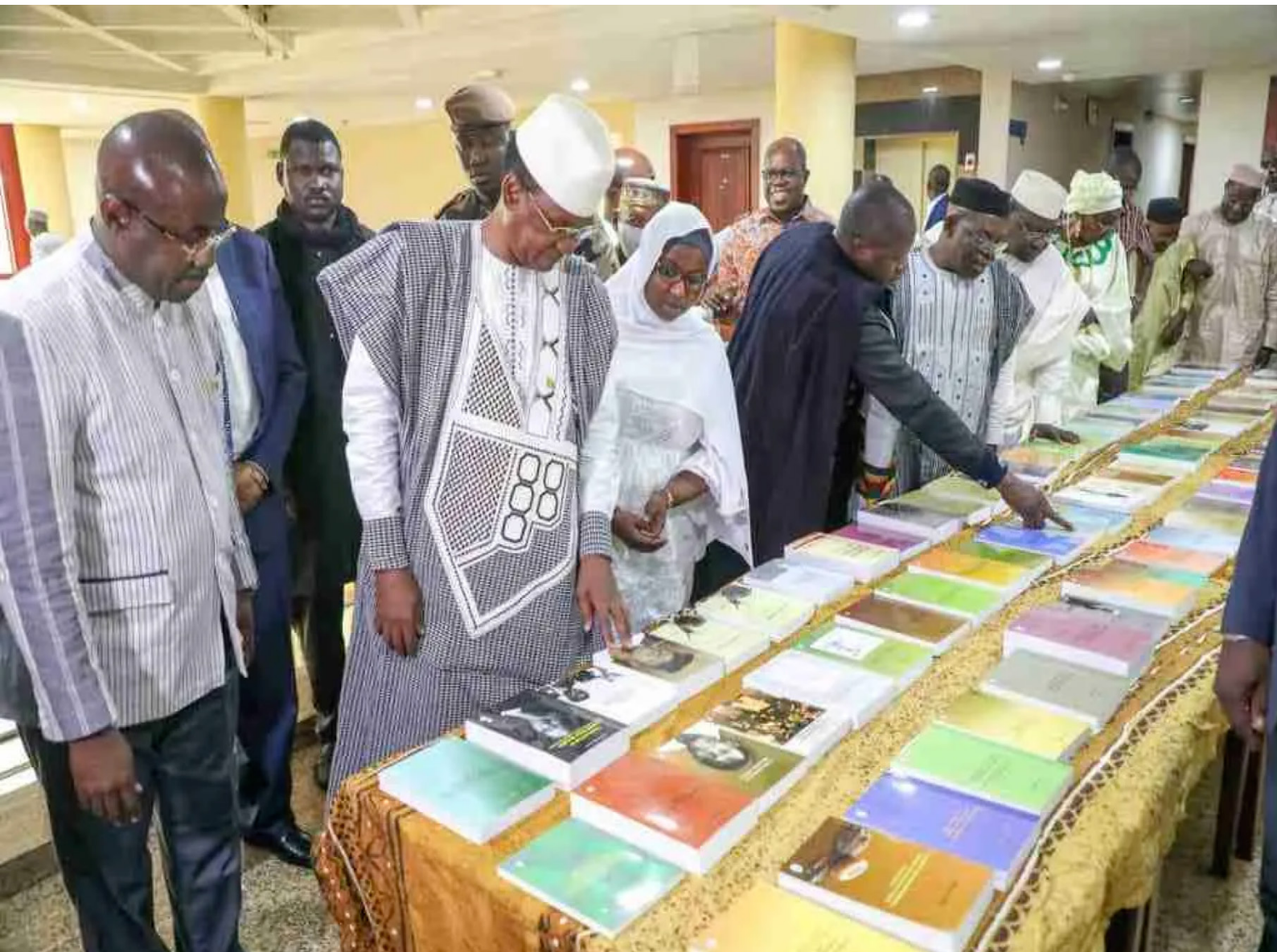


Comme il est de tradition, chaque année, après le Festival sur le Niger, l'équipe du Groupe korè Art et Culture (GKAC) reprend ses activités annuelles. Le lancement de l'année 2024-2025 s'est tenu, vendredi après midi dans les locaux du Centre culture korè (CCK). Le directeur de cabinet du département en charge de la Culture, Yamoussa Fané a présidé la céré-

monie de lancement en présence du Maire de la ville de Ségou, Nouhoun Diarra, du Président du CCK, Mamou Daffé. L'occasion était opportune pour d'éminents hommes de culture de se retrouver autour de l'activité annonciatrice de la programmation d'avril 2024 à février 2025.

Le Centre Culturel Korè a toujours eu à cœur de proposer une

programmation éclectique, reflétant la diversité et la richesse des cultures maliennes et africaines. Pour cette rentrée, les amateurs d'art auront l'embaras du choix avec une multitude d'activités et d'événements : expositions d'arts, spectacles vivants, des ateliers et formations, un espace de rencontre et d'échange.



La Rentrée culturelle de cette année se différencie de celles des autres années par de nombreuses innovations. Mamou Daffé a décliné les grands axes.

Prenant la parole, le directeur de la Fondation Festival sur le Niger, dira que, le programme annuel contenu dans un catalogue est décliné par semaines, par mois bref c'est toutes les activités d'avril 2024 à février 2025 qui sont contenus dans ce catalogue.

Cette année, dira t-il, la programmation s'annonce « Verte ». « Elle s'annonce verte parce que nous avons lancé un grand programme il y a quelques mois

qui s'appelle : « Jeunesse, Environnement et Culture, un programme d'éducation environnementale. Pour lui « étant donné que le changement climatique est une réalité, les acteurs culturels vont travailler pour apporter leur petite contribution à ce programme ».

La seconde innovation, aux dires du président de la Fondation Festival sur le Niger, concernera « l'art social pour le changement de comportement ». Selon M. Daffé « Nous sommes entrain de construire à travers les villages et les Communes sur comment amener l'eau et l'hygiène dans

les communautés à travers une mobilisation des communautés avec l'art, le théâtre et le conte. A ses dires « Nous allons atteindre un niveau assez élevé dans ce programme, parce que nous allons lancer carrément un sommet panafricain pour le changement des comportements ». Et de poursuivre « Nous allons aussi lancer notre nouveau programme qui s'appelle « Maaya et bèsèya », parce que nous travaillons déjà dans une centaine de villages à Ségou.

« Faire de l'art utilitaire, c'est-à-dire faire de l'art pour éduquer, sensibiliser et amener les com-



munautés à adopter des comportements positifs « C'est cela véritablement notre travail au CCK. Donc nous allons beaucoup travailler sur les changements de comportements cette année ».

La 3e innovation, poursuit M Daffé, c'est l'arrivée des activités de l'Institut Korè Art et métiers (Ikam) dans le programme annuel des activités. Etant un Groupe, il a été souhaité de décliner toutes les activités dans un seul programme. L'IKAM va travailler à un niveau de renforcement des capacités, au niveau du développement des compétences. Le vendredi, 12 avril 2024, l'IKAM a lancé la formation des directeurs du centre culturels. Aussi, depuis un an, ils ont lancé 4 autres instituts korè des arts et métiers à travers l'Afrique. Il s'agit de : Ikam Lomé, Mauritanie, Congo, Burkina. L'orateur s'est félicité d'avoir pu former plus de 400 acteurs culturels de l'Afrique de l'Ouest pendant 3 ans. « Depuis quelques années, une grande partie de l'Afrique vient se former dans la cité des balazans. Nous allons travailler d'avantage pour mettre à niveau cette question de développement des com-

pétences », a-t-il indiqué.

En conclusion, M. Daffé estime que la solution aux problèmes maliens doit venir de la Culture. « Ceux qui sont dans la culture ou en dehors de la culture ont reconnu que s'il va y avoir paix au Mali, c'est par la culture », a-t-il indiqué.

Le chef de Cabinet du Ministre de la culture, Yamaoussa Fané s'est dit nullement surpris par l'initiative du GKAC pour leur amour pour la culture. La Rentrée culturelle qui décline le programme de la saison 2024-2025 est placée sous le signe de la diversité, de la paix et de l'unité et rentre dans la vision des plus hautes autorités du pays, à savoir faire de notre diversité culturelle, un atout, le socle de la paix, de la cohésion sociale et du vivre ensemble. « Nous devons exploiter cette diversité culturelle pour nous réconcilier, vivre en parfaite harmonie ».

Le chef de cabinet du département en charge de la Culture, Yamaoussa fané, n'a-t-il pas mis l'accent sur la valorisation de l'éducation et la transmission

des savoirs : L'éducation est un levier puissant pour inculquer et promouvoir les valeurs sociétales auprès des jeunes générations. Il est donc crucial d'investir dans l'éducation et la formation, et de mettre l'accent sur la transmission des savoirs traditionnels et des valeurs fondamentales du Mali.

Le maire de Ségou, Nouhoun a félicité Mamou Daffé et ses collaborateurs qui abattent un travail formidable pour le développement de la culture, de la paix et de la cohésion sociale au Mali.

En sommes, l'année culturelle 2024-2025 du Centre Culturel Korè s'annonce donc sous les meilleurs auspices. Entre une programmation riche et variée, un espace de rencontre animé et un engagement indéfectible en faveur de la culture, le Centre Culturel Korè est plus que jamais un lieu incontournable pour tous les amoureux d'art et de culture à Ségou et au-delà.

**Yaye Astan Cissé**  
(envoyée spéciale)  
Source: Arc en Ciel

Abonnez-vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:fd@gmail.com

Site:www.malikile.com

## Sénégal

# Une députée critique les restrictions sur les passeports diplomatiques



**A**u Sénégal, la députée Adjji Mergane Kanouté de la coalition Benno Bokk Yaakaar (BBY) a récemment exprimé son mécontentement concernant les restrictions imposées sur les passeports diplomatiques des anciens dignitaires du régime de l'ancien président Macky Sall. Suite à l'élection du président Bassirou Diomaye Faye, certains membres du précédent gouvernement ont vu leurs privilèges liés à leur fonction remis en question.

L'octroi des passeports diplomatiques aux ministres et députés était une pratique répandue sous l'ancien régime, permettant des voyages officiels à l'étranger. Cependant, les nouvelles autorités ont décidé de revoir cette pratique, considérant que le passeport di-

plomatique est lié à la fonction occupée. Cette décision a suscité des réactions, notamment de la part de la députée Kanouté, qui a publiquement critiqué le manque d'élégance du nouveau pouvoir en place.

Dans une publication sur Facebook, la vice-présidente du groupe parlementaire de BBY a relaté sa mésaventure à l'aéroport international Blaise Diagne de Diass, où elle s'est vue refuser l'utilisation de son passeport diplomatique suite à la perte de sa fonction. Elle a souligné l'importance de respecter les anciens ministres en tant que citoyens sénégalais et a appelé les autorités à faire preuve de sagesse et de distinction dans leurs décisions.

Le journal L'Observateur a rappelé que la réglementation sur les

passeports diplomatiques est une pratique courante à chaque changement de régime. En effet, lors de son accession au pouvoir, l'ancien président Macky Sall avait lui aussi pris des mesures similaires, annulant notamment les passeports diplomatiques pendant la présidentielle de 2012. Ainsi, il est légitime que le président Diomaye Faye régle à son tour l'attribution et l'utilisation de ces documents officiels.

La controverse entourant les passeports diplomatiques au Sénégal met en lumière les enjeux liés aux symboles du pouvoir et à la transition politique. Les débats sur cette question soulignent l'importance de trouver un équilibre entre les traditions établies et les nouvelles orientations politiques.

**Arouna Sidibé**



## Tchad

# Le Général Mahamat Idriss Déby Itno lance sa campagne présidentielle

**L**e Général Mahamat Idriss Déby Itno a lancé sa campagne présidentielle au Tchad en vue de l'élection présidentielle qui se tiendra le 6 mai prochain. Il a été proclamé président par l'armée il y a trois ans et est largement favori pour remporter cette élection, d'autant plus que ses principaux rivaux ont été évincés de la course.

Dès le début de la campagne officielle, la capitale N'Djamena a été largement décorée aux couleurs de sa coalition politique et de portraits géants du Général Déby. Les autres candidats, notamment Succès Masra, ont eu une présence beaucoup plus discrète dans les rues de la ville, ce qui a suscité des accusations de manipulation et de manque de démocratie.

Le Général Mahamat Déby a mis en avant son expérience et son leadership lors de son premier meeting de campagne, affirmant sa détermination à unir le Tchad. Il a également souligné son passé militaire et sa proximité avec l'armée, notamment la garde présidentielle qu'il dirigeait avant de prendre le pouvoir.

Malgré les critiques de l'opposition et les doutes sur le caractère démocratique de cette élection, le Général Déby semble confiant quant à sa victoire. Le scrutin du 6 mai prochain sera donc scruté de près pour voir si cette campagne présidentielle se déroulera dans un climat de transparence et de respect des principes démocratiques.

Mahamat Déby a été proclamé Président de transition du Tchad le 20 avril 2021 par l'armée, succédant ainsi à son père, Idriss Déby Itno, qui a dirigé le pays pendant 30 ans. Son slogan de campagne, "Lalekou", qui signifie bonjour en arabe tchadien, est un symbole de proximité et de



contact direct avec la population, illustré par sa volonté de mener une "campagne de porte à porte".

Après une période de transition initialement prévue pour 18 mois mais prolongée de deux ans, Mahamat Déby est largement considéré comme le favori pour remporter l'élection présidentielle à venir. Cependant, des critiques ont émergé concernant le climat politique au Tchad, caractérisé par une répression violente de toute opposition et une élimination de facto de la concurrence.

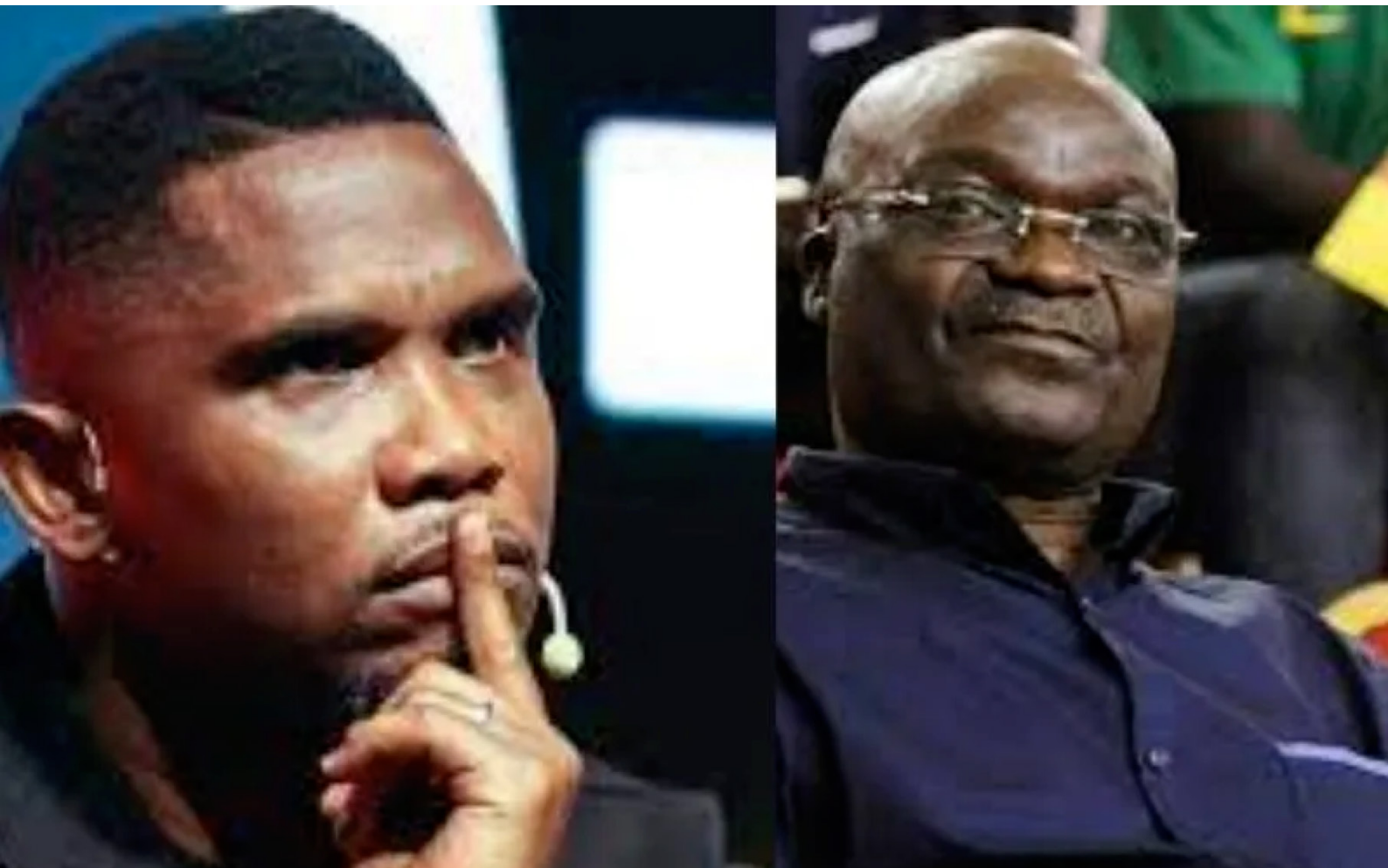
Son principal adversaire, Yaya Dillo, a été tragiquement tué à la fin du mois de février dans des circonstances controversées, ce qui a suscité des réactions de l'opposition

dénonçant un assassinat politique. De plus, les candidatures de dix autres potentiels rivaux ont été invalidées, laissant Mahamat Déby largement seul en lice pour l'élection présidentielle.

Cette situation soulève des préoccupations quant à la démocratie et à l'équité du processus électoral au Tchad, avec des allégations d'autoritarisme et de répression politique pesant sur le régime en place. Les observateurs nationaux et internationaux surveillent de près l'évolution de la situation politique dans le pays, alors que la population tchadienne aspire à des élections libres et transparentes pour garantir une transition démocratique pacifique et légitime.

**Arouna Sidibé**

## Crise au sein de la Fecafoot: Roger Milla soutient Samuel Eto'o



**D**epuis son accession à la présidence de la Fecafoot, Samuel Eto'o fait face à une série de problèmes et de critiques qui ont secoué le monde du football camerounais. Cependant, l'ancienne gloire du football camerounais, Roger Milla, a pris la défense de Samuel Eto'o en pointant du doigt le véritable problème dont souffre ce dernier.

Selon Roger Milla, le principal obstacle auquel Samuel Eto'o est confronté est la jalousie de certains acteurs du football. En mettant en avant les réalisations de l'ancien joueur du FC Barcelone à la tête de la Fecafoot, Roger Milla affirme que Samuel Eto'o a apporté d'importantes révolutions au football camerounais.

Il souligne notamment l'amélioration des conditions des joueurs, la régularité des championnats professionnels et le regain d'intérêt des supporters pour les matches.

Malgré les critiques et les problèmes auxquels il doit faire face, Roger Milla encourage vivement Samuel Eto'o à persévérer dans la voie qu'il a tracée. Il lui témoigne son soutien et l'encourage à ne pas se laisser détourner de ses objectifs par les critiques destructives. Il insiste sur le fait que certains acteurs sont jaloux du travail accompli par Samuel Eto'o et lui rappelle que les joueurs sont satisfaits de ses efforts.

Depuis sa prise de fonctions à la tête

de la Fecafoot, Samuel Eto'o a dû faire face à divers problèmes qui l'ont amené devant la justice de son pays, à la FIFA et au tribunal arbitral du sport. Malgré ces épreuves, Roger Milla encourage Samuel Eto'o à rester fort et à continuer à œuvrer pour le développement du football camerounais.

Roger Milla apporte un soutien indéfectible à Samuel Eto'o dans cette période de crise au sein de la Fecafoot. Il souligne l'importance des réalisations de l'actuel président de la fédération et appelle à la solidarité et au respect des objectifs fixés pour l'avenir du football au Cameroun.

**Fatou Sissoko**





## Bélier (21 mars - 19 avril)

Votre naturel curieux vous pousse à vouloir apprendre continuellement. C'est le jour idéal pour vous plonger dans l'exploitation de nouvelles idées qui trottent dans votre tête depuis un certain temps. Des personnes de confiance pourraient bien vous aider à les développer. L'optimisme qui vous caractérise vous vaut les louanges de vos proches collaborateurs, qui reconnaissent très volontiers votre force de travail.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Votre capacité à bien communiquer sera un atout majeur. Si vous travaillez en équipe, cette qualité pourra notamment permettre d'éviter que des malentendus polluent la dynamique collective. Elle vous permettra également de bien faire passer vos idées. Mieux, elle suscitera l'engouement général. Si vous travaillez seul, cette faculté vous aidera à trouver des collaborateurs en cas de nécessité.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre ambition et votre sens des responsabilités font de vous un leader naturel qui s'ignore parfois. Vous excellez dans des tâches ou des fonctions qui exigent une gestion rigoureuse, de l'organisation ou de la planification stratégique. Votre capacité à atteindre vos objectifs professionnels est inégalée. N'oubliez pas de maintenir une harmonie entre votre travail et votre vie privée pour préserver votre santé mentale et physique.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous traversez une phase délicate au travail. Il s'agit probablement d'une relation avec laquelle le courant ne passe définitivement pas ! Vous avez beau essayer de trouver un terrain d'entente et de faire des compromis, les tensions entre vous sont omniprésentes, et cela crée une ambiance anxieuse. Parlez-en à vos supérieurs, ils pourraient vous proposer une solution afin de mettre fin à ce calvaire qui vous tourmente tant.



## Lion (22 juillet - 23 août)

Vous convoitez un poste, mais vous n'êtes pas assez qualifié. Pourtant, c'est le job de vos rêves, et vous vous sentez impuissant face à cette situation. Si vous ne faites rien, vous risqueriez d'avoir des regrets plus tard, et vous vous sentiriez frustré tout au long de votre carrière professionnelle. Donnez-vous les moyens de réussir et foncez vous former, même si vous devez retourner sur les bancs de l'université, le jeu en vaut la chandelle.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Fiez-vous à votre sixième sens au travail, car il sera votre boussole dans la prise de décision. Votre capacité à ressentir les nuances subtiles des situations vous permettra d'anticiper les tendances et de naviguer avec assurance à travers les complexités professionnelles. Des opportunités de formation se présentent à vous. Ces occasions peuvent être des tremplins pour développer de nouvelles compétences et renforcer votre position professionnelle.



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

La vision à long terme vous guidera. Fixez des objectifs ambitieux pour votre carrière, et établissez un plan stratégique pour les atteindre. Votre persévérance et votre concentration sur les résultats à moyen et long terme seront les leviers de votre succès professionnel. Soyez prêt à relever des défis qui contribueront en réalité à votre croissance à long terme. Porteur de projet, ne vous laissez pas miner par les tracasseries administratives.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre activité professionnelle vous plaît, mais vous avez de plus en plus de mal à vous mettre au travail. C'est peut-être le signe qu'il faut prendre un peu de recul avec vos collègues et vos missions quotidiennes. Vous en reviendrez plus en forme que jamais, et vous pourrez reprendre votre travail de façon efficace. Ou vous prendrez une décision importante pour l'avenir de votre vie professionnelle... Réfléchissez bien !



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Cette période vous pousse à affirmer vos propres besoins et à défendre vos objectifs professionnels. Développez une approche plus assertive dans la poursuite de vos ambitions. Identifiez clairement vos objectifs, communiquez-les de manière transparente à vos collègues et supérieurs, et soyez prêt à prendre les mesures nécessaires pour les atteindre. En adoptant cette approche proactive, vous ouvrirez la voie à de belles opportunités professionnelles.



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous avez de nombreux projets en perspective qui vous imposent de redoubler d'efforts et de travailler plus, mais cela n'a pas l'air de vous plaire. Il faut vous dire que, dans la vie, il faut se donner les moyens d'atteindre ses objectifs, et que nous avons tous des impératifs et des obligations que nous devons assumer. Votre emploi du temps va être certes plus chargé, mais ce sera juste le temps que vous finalisiez vos projets en cours.



## Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous attendez quelque chose aujourd'hui, mais cela pourrait prendre plus de temps que prévu. Les retards ne sont pas toujours de mauvaises choses et il ne sert à rien de s'apitoyer sur des imprévus que vous ne pouvez maîtriser. Il est possible que des problèmes financiers fassent également surface. Soyez prudent dans vos décisions, ne vous précipitez pas si vous envisagiez de mettre de l'argent de côté.



## Poisson (19 février - 21 mars)

Votre humanité et votre intuition sont vos atouts dans votre travail. Faites confiance à votre instinct pour prendre les bonnes décisions au boulot. En vous positionnant et affirmant vos choix réfléchis, votre entourage professionnel permettra de comprendre le fil conducteur qui vous anime et le pourquoi de vos actions. Vous pourriez également jouer un rôle de soutien pour votre équipe, qui voit en vous quelqu'un d'empathique.



L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Kamena lève le voile!</b></p>	<p>1274 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Les enfants de Badalabougou servis</b></p>	<p>1275 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</b></p>	<p>1276 <b>Malikilé</b></p> <p><b>La grosse arnaque!</b></p>
<p>1277 <b>Malikilé</b></p> <p><b>242 filles et femmes installées</b></p>	<p>1278 <b>Malikilé</b></p> <p><b>De quoi ont peur les pays de la zone franc?</b></p>	<p>1279 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</b></p>	<p>1280 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Les travaux débütent aujourd'hui!</b></p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23